



PROGRAMME DE FORMATION FORMATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL MAC SST

PRÉSENTATION DE L'ACTION DE FORMATION

Permet de réactiver les compétences des salariés formés comme sauveteurs secouristes du travail. Elle se base sur le retour d'expérience de chaque stagiaire, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les compétences de secourisme et d'analyse de situation de travail. Le mac SST est obligatoire tous les 24 mois pour conserver la validité du certificat

OBJECTIFS

- ✓ Situer la sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité du travail.
- ✓ Se mettre en conformité avec le code du travail et les directives de la CRAM.
- ✓ Maintenir les compétences du SST acquises lors de la formation initiale et obtenir un niveau au moins égal, voire supérieur en tenant compte du référentiel de formation.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne titulaire du SST souhaitant réaliser sa mise à jour de ses compétences. L'actualisation et le maintien des compétences des sauveteurs secouristes du travail sont nécessaires tous les 24 mois, toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une mise à jour des compétences plus fréquente.

PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

Être titulaire du certificat de SST délivré par un organisme habilité.

Toute demande d'inscription fait l'objet d'une analyse préalable afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du bénéficiaire, les objectifs de la formation et les prérequis.

DURÉE DE LA FORMATION :

7 heures soit 1 jour

LIEU DE LA FORMATION :

En entreprise
Dans nos centres de Bouliac (33), Bon-Encontre (47) et Marmande (47)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET MOYENS MOBILISÉS

Apports théoriques
Exemples concrets
Échanges interactifs
Activités pratiques
Supports pédagogiques

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Cas pratique et épreuve orale, évalués selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION DE FORMATION :

Certificat de réalisation
Feuille d'émargement à la demi-journée
Renouvellement du certificat SST (après réussite aux épreuves certificatives INRS), valable 24 mois
Questionnaire de satisfaction



INTERVENANTS :

La formation est assurée par des formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels et titulaire du certificat de formateur de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Christine Juillet

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Toute demande fait l'objet d'une étude individualisée afin d'adapter, dans la mesure du possible, les modalités pédagogiques.

Référente handicap : Lisa MARTINEZ

lisa.martinez@sc-formation.fr

05 56 94 05 91

CALENDRIER

Le calendrier des sessions est disponible sur le site internet :

<https://www.securiteconduite.fr>

COÛT

Une proposition tarifaire détaillée est transmise sur demande et préalablement à toute inscription.

MODALITES DE FINANCEMENT :

Les actions de formation peuvent être financées selon la situation du bénéficiaire et les dispositifs en vigueur :

- CPF (Compte Personnel de Formation) : mobilisation de vos droits acquis
- Employeur : prise en charge dans le cadre du plan de développement des compétences
- OPCO : financement possible selon votre branche professionnelle
- France Travail : aides disponibles pour les demandeurs d'emploi (AIF)
- Aides régionales ou spécifiques : selon votre profil
- Autofinancement : possibilité de paiement individuel (facilités possibles)

Un devis est transmis sur demande avant l'entrée en formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription est validée après : Réception de la convention de formation signée. Acceptation du devis avec la mention « bon pour accord » Le cas échéant, réception de l'accord de financement L'entrée en formation est conditionnée à la complétude du dossier administratif.



CONTENU DE LA FORMATION

(Conforme au programme élaboré par l'INRS)
(L'Institut National de Recherche et de Sécurité)

Thème 1 : Le sauvetage secourisme du travail :

- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir

Thème 2 : Rechercher les risques persistants pour protéger :

- Le mécanisme de l'accident
- Connaître les principes de base de la prévention

Thème 3 : De « protéger » à « secourir » :

- Repérer les dangers dans une situation de travail
- Supprimer ou faire supprimer les dangers dans une situation de travail.
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser

Thème 4 : Examiner la victime et faire alerter :

- Examiner la(les) victime(s) avant pour la mise en œuvre de l'action choisie.
- Reconnaître et déterminer si la vie de la victime est menacée
- Faire alerter ou alerter selon l'organisation des secours dans l'entreprise

Thème 5 : De « faire alerter » à « Informer » :

- Savoir protéger. Prévenir. Renseigner

Thème 6 : Secourir :

- Effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victime(s)
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant aux techniques préconisées.
- Tout mettre en œuvre dans l'attente des secours spécialisés.

Thème 7 : Situations inhérentes aux risques spécifiques :

- Connaître l'avis du médecin du travail par rapport à des risques spécifiques non enseignés.
(Désamiantage - hyperbarie - utilisation de différents acides, ...)

DÉCOUVREZ NOS TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION STAGIAIRES SUR NOTRE
SITE INTERNET